

entreprise. J'ai discuté les problèmes avec les promoteurs eux-mêmes, avec leurs banquiers et d'autres qui ont cherché à contribuer à l'exécution de l'entreprise. Le premier ministre Frost tient tout autant que moi depuis plusieurs années à assurer la livraison du gaz dans sa province et, en deux ou trois occasions, j'ai eu des entretiens avec lui et des représentants de la société du pipe-line en vue d'aider à la réalisation du projet.

Une étude de la situation financière a indiqué que le financement nécessaire à l'établissement de toute la canalisation à travers le Canada, du genre de pipe-line qui, à notre avis, s'imposait à cette fin, ne serait pas possible à moins qu'on ne trouvât des moyens de pourvoir aux exigences des trois, quatre ou cinq premières années durant lesquelles les débouchés seraient établis dans l'Est canadien. L'Est canadien, qui ne s'est jamais servi de gaz naturel, qui n'avait pas, à tout prendre, d'installations pour l'utiliser, présentait un problème dont la solution exigerait un certain temps avant que nous eussions une entreprise capable d'être financée à soumettre aux banques. Comment le Gouvernement pouvait-il aider dans un tel cas? On a constaté qu'en écartant le financement de la section de l'Ontario septentrional, ce qui est prévu dans un article du bill dont nous sommes saisis, il serait possible de financer le reste dès le début et que dans trois, quatre ou cinq ans l'entreprise serait en mesure d'acheter la section financée par l'État. On a mis au point une entente aux termes de laquelle le Gouvernement se garantissait absolument contre tout risque de non-recouvrement de sa mise de fonds au bout d'un certain temps. Par ailleurs, cette entente prévoyait la construction par l'État et l'utilisation par la compagnie du tronçon de l'Ontario septentrional, ce qui avait pour effet d'alléger les charges financières des premières années, ces frais devant du reste être éteints par les recettes des années suivantes, à partir du moment où l'entreprise commencerait à réaliser des bénéfices. On trouvera cette disposition dans le projet de loi.

Le gouvernement ontarien a manifesté à cet égard un intérêt qui n'était pas seulement théorique puisqu'il entend participer financièrement à cette partie des travaux. Ils coûteraient, estime-t-on, 118 millions. On voulait que l'Ontario fasse les frais du tiers environ de l'opération, jusqu'à concurrence de 35 millions, le gouvernement fédéral devant faire l'appoint en ce qui concerne la construction du tronçon reliant la limite du Manitoba à Kapuskasing. La société a décidé alors de financer le reste du pipe-line. Une partie des recettes sur laquelle nous avons compté à toutes les étapes devait être tirée de l'exportation de 200 millions de pieds cubes de gaz

[Le très hon. M. Howe.]

jugés excédentaires par rapport à nos besoins actuels ou futurs. Sur ce point, la société a traité avec les intéressés. Elle a d'abord passé un contrat, intéressant une petite quantité de gaz, avec la *Northern Natural Gas Company* qui dessert la région de Minneapolis et du nord du Wisconsin. Le contrat prévoyait un tarif de 29c., jugé satisfaisant par les administrateurs de la *Trans-Canada*.

La *Northern Natural* a présenté une demande à la Commission fédérale de l'énergie, demande qui a immédiatement soulevé une tempête de protestations de la part de ses clients régionaux, alléguant que le prix offert était trop élevé et se traduirait par des taux plus élevés pour les clients actuels de cette société. Les protestations des clients ont porté, si bien que la Commission fédérale de l'énergie a ajourné indéfiniment ses auditions à ce sujet. Le contrat avec la *Natural Gas* reconnaissait aux deux parties la faculté d'annuler ledit contrat, s'il n'avait été exécuté au cours d'une brève période, un an, je crois. Le délai était expiré. La *Trans-Canada* n'a pu obtenir un renouvellement du contrat. On a dit qu'il faudrait un prix plus bas, mais *Northern Natural* n'a jamais précisé quels bas prix elle exigerait. Comme on ne pouvait avancer à rien avec la *Northern Natural*, pour avoir la liberté de négocier avec d'autres, la *Trans-Canada* a donc fait état de cette disposition et elle a annulé le contrat. Ensuite, un groupe, dont la *Northern Natural*, la *People's Gas* et l'*American Pipelines Company* faisaient partie, nous a communiqué quelques idées. Ces gens nous ont fait observer qu'ils pourraient soumettre une proposition intéressante pour l'exportation du gaz. J'ai eu un entretien avec eux. Je leur ai dit que je n'avais rien à voir aux contrats de gaz, qu'ils devraient rédiger leur proposition et la soumettre à la société *Trans-Canada*. Par la suite, ils m'ont écrit une lettre rédigée en termes généraux. J'ai répondu en exprimant l'espoir qu'ils réussissent à s'entendre avec la *Trans-Canada*.

M. Macdonnell: Était-ce une lettre confidentielle?

Le très hon. M. Howe: Ne pouvons-nous pas poursuivre nos travaux pendant quelques minutes sans plaisanteries? L'honorable député ne manque sans doute pas d'humour, mais le moment est peut-être mal choisi.

M. Fleming: Tout dépend de celui qui fait la plaisanterie, n'est-ce pas?

Le très hon. M. Howe: Au fait, cette lettre a été déposée. M. Merriam, de ce groupe, s'est rendu à Calgary pour voir les promoteurs de la société *Trans-Canada*. On m'a dit qu'il n'avait aucune proposition définitive à soumettre. Peu après, la *Tennessee Gas Trans-*